



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

DÉCLARATION LIMINAIRE CSA AP DU 25 SEPTEMBRE 2026

Monsieur le Directeur général,

Mesdames et Messieurs,

La CGT Pénitentiaire ne pouvait commencer ce CSA sans avoir une pensée particulière pour les personnels pénitentiaires à l'occasion de la journée du 22 septembre de cette semaine, consacrée à la mémoire des agents morts ou blessés en service. Derrière cette journée de recueillement, il y a des collègues, des familles, des parcours brisés et des blessures parfois visibles, parfois durables. Cet hommage ne peut toutefois se limiter à une cérémonie. Il doit aussi nous obliger collectivement à interroger les conditions dans lesquelles les personnels exercent leurs missions, les moyens qui leur sont donnés, la prévention des risques, la protection fonctionnelle et l'accompagnement des agents victimes. **Honorer la mémoire de nos collègues, c'est aussi refuser que les mêmes causes produisent demain les mêmes drames et exiger des mesures concrètes pour protéger les personnels.**

Et malheureusement, ce CSA se tient une nouvelle fois dans un contexte particulièrement dégradé pour l'administration pénitentiaire.

La surpopulation carcérale continue de battre des records. Les dernières statistiques mensuelles disponibles, publiées fin août, confirment une situation qui ne cesse de s'aggraver, après déjà **89 500 personnes détenues au 1er juillet 2026**. Derrière ces chiffres, ce sont des établissements saturés, des conditions de détention indignes et des personnels auxquels on demande quotidiennement de compenser l'absence de places, les vacances de postes et le manque de moyens.

C'est dans ce contexte que s'annonce **la mobilisation du 29 septembre 2026**. Une mobilisation que **La CGT Pénitentiaire** souhaite forte, parce que la colère dépasse largement la seule administration pénitentiaire. Salaires, pouvoir d'achat, carrières, effectifs, conditions de travail, dégradation des services publics : les personnels ne veulent plus être la variable d'ajustement de politiques budgétaires qui leur demandent toujours davantage avec toujours moins.

Cette logique apparaît également dans la **lettre de mission qui vous a été adressée à vous Mr le directeur général le 28 août dernier**. Le ministre y fixe d'abord six objectifs prioritaires pour 2026 : nouvelle classification des établissements et des personnes détenues, création d'une police pénitentiaire, prise en compte des victimes, réduction des missions extérieures à risque, éloignement des détenus étrangers en situation irrégulière et création d'une structure dédiée aux détenus présentant des troubles du comportement ou psychiatriques.

Mais la liste ne s'arrête pas là. Elle ajoute ensuite la lutte contre la surpopulation carcérale, le déploiement du programme immobilier, le plan étanchéité, le renforcement des SPIP, les suites des États généraux de l'insertion et de la probation, les QLCO, les AICS, l'ouverture d'INSERRE Arras, la transformation de la DGAP, la modernisation des greffes, le recrutement, le numérique, les conditions de travail ou encore les politiques transversales du ministère.

Une feuille de route considérable, mais sans que cette lettre de mission fasse apparaître de moyens humains ou budgétaires supplémentaires dédiés à sa mise en œuvre.

Pour **La CGT Pénitentiaire**, on continue donc d'ajouter des priorités à des services qui peinent déjà à assurer les missions existantes. À un moment, il faudra répondre à une question simple :

Avec quels personnels, avec quels moyens et avec quel temps ?

Concernant l'ordre du jour de ce CSA, nous examinerons le projet relatif aux **caméras installées sur des aéronefs**. Au-delà de l'outil de sécurité, nous serons particulièrement attentifs aux conditions d'accès aux images, à leur utilisation dans les procédures disciplinaires et aux garanties permettant d'éviter qu'un outil destiné à la sécurité ne devienne un instrument de surveillance ordinaire des personnels.

Nous examinerons également la **délégation de pouvoirs disciplinaires au directeur de l'ENAP**. Si l'avertissement et le blâme peuvent faire l'objet d'un débat sur leur déconcentration, la délégation du pouvoir de suspension nous paraît beaucoup plus problématique :

Sommes-nous face à une simple mesure de déconcentration administrative ou assumez-vous la création, au bénéfice du directeur de l'ENAP, d'une véritable compétence disciplinaire autonome, puisque la délégation de l'avertissement et du blâme lui confère également le pouvoir de suspension prévu par l'article L.531-1 du CGFP ? Si tel est le cas, pourquoi ce transfert substantiel du pouvoir disciplinaire n'est-il pas présenté comme tel dans la notice du décret et dans l'étude qui accompagne le texte ?

La CGT Pénitentiaire abordera donc ces textes avec une ligne claire :

Nous ne pouvons pas continuer à multiplier les missions, les dispositifs, les contraintes et les responsabilités sans donner à l'administration pénitentiaire les moyens humains, matériels et budgétaires nécessaires pour les assumer.

À quelques jours du 29 septembre, ce message doit être entendu et **La CGT Pénitentiaire** le porte sans aucune ambiguïté.

Les personnels pénitentiaires n'ont pas besoin d'une nouvelle liste de priorités. Ils ont besoin de moyens pour effectuer leur travail.

à Montreuil,
le 25 Septembre 2026.



**DU 03 AU 10 DÉCEMBRE 2026 FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX !
CHOISISSEZ LE CHANGEMENT :**

VOTEZ

la
cgt

Pénitentiaire